

# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU

## DU 29 juin 2010

L'an deux mille dix, le **29 juin**

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, au lieu de ses séances, après convocation légale, en date du 17 juin 2010, sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER**.

**Tous les membres sont présents** sauf Jocelyne ANTOINE, Christophe CAPUT, Bernard COLLIN (excusés).

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Massimo TRINOLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

En préambule, le Président propose d'ajouter les points suivants :

- Subvention à l'association FCBP pour l'organisation du tournoi de foot des moins de 18 ans.
- Participation financière à l'étude sur les cours d'eau.
- Règlement d'une facture de 587.20 euros HT en paiement des lots de récompense au concours maquette organisé dans les écoles du canton.
- Règlement d'une facture à l'entreprise SOS DEP'INFORMATIQUE.

### **Ordre du jour :**

1. Annulation de redevances ordures ménagères.
2. Subvention FNADT pour la maison médicale.
3. Dérogations scolaires.
4. Reversement de la répartition des JRM 2009 à la CODECOM de Damvillers.
5. Choix d'un cabinet d'études pour la réalisation d'un diagnostic technique concernant l'éclairage public.
6. Programme développement local 2010.
7. Compte rendu de la commission environnement.
8. Travaux d'assainissement dans le logement intercommunal de Muzeray.
9. Subvention façade privée.
10. Subvention à l'association FCBP pour l'organisation du tournoi de foot des moins de 18 ans.
11. Participation financière à l'étude sur les cours d'eau.
12. Règlement d'une facture de 587.20 euros HT en paiement des lots de récompense au concours maquette organisé dans les écoles du canton.
13. Règlement d'une facture à l'entreprise SOS DEP'INFORMATIQUE.
14. Questions diverses.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande aux membres du bureau si des observations sont à formuler quant au procès verbal du précédent bureau de la CODECOM.

Le bureau approuve à l'unanimité le procès verbal de la réunion du dernier bureau.

## 1. ANNULATION DE REDEVANCES ORDURES MENAGERES.

Le bureau autorise l'annulation des redevances ordures ménagères suivantes concernant :

### le premier semestre 2010 :

| Réf     | NOM-Prénom                                | Motif   | Montant |
|---------|---|---|---------|
| 83/1476 | RODDIER Norbert<br>Réchicourt             | DCD le 25/05/2010   | - 5.12  |
| 80/1326 | SCHWARTZ Ginette<br>Nouillonpont          | 1 pers DCD le<br>14/05/2010   | - 5.12  |
| 81/1338 | ALARSON PEZ Loredana<br>Ollières          | 1 pers en moins   | - 30.70 |
| 77/969  | CALAIS Jean<br>Loison                     | 1 pers en moins   | - 30.70 |
| 70/699  | POVOROZNUK Luc<br>Dommary Baroncourt      | Départ d'une pers au<br>31/12/09                                      | - 30.70 |
| 70/449  | BARADELLO Jean Noël<br>Dommary Baroncourt | Départ d'1 pers au<br>31/12/09 (annulation<br>précédente au 18/02/10) | - 10.23 |
| 70/489  | CAMBARD Christian<br>Dommary Baroncourt   | Départ d'une pers au<br>31/12/2009                                    | - 30.70 |
| 73/802  | ADAMS Valérie<br>Eton                     | Départ d'une pers au<br>31/12/2009                                    | - 30.70 |
| 68/102  | BRADNI Malik BURET<br>Céline<br>Arrancy   | Déménagement au<br>31/05/2010   | - 15.35 |
| 85/1684 | SAILLET Jérôme<br>Senon                   | Déménagement au<br>31/12/2009   | - 25.58 |
| 87/1850 | DUCHENNE Claudette<br>Saint Laurent       | DCD le 5/05/2010  | - 5.12  |
| 89/2094 | BRAZOLLI Jean Bernard<br>Spincourt        | Déménagement le<br>28/02/2010   | - 20.46 |
| 78/1018 | BEAUCHARD Patrick<br>Mangiennes           | Erreur 3 pers au lieu de<br>4   | - 30.70 |
| 78/1089 | GUERIN Daniel<br>Mangiennes               | 1 pers facturée en trop   | - 30.70 |
| 70/594  | JOURDAN Fabrice<br>Dommary Baroncourt     | Départ de 2 pers au<br>31/12/2009                                     | - 61.40 |
| 59      | GRUSZKA Pascal<br>Senon                   | Erreur rôle   | - 10.23 |

|         |  |                                    |         |
|---------|--|------------------------------------|---------|
| 69/269  | AGOSTINO Giuseppe<br>Billy                                   | - 1 pers au 31/03/2010             | - 15.35 |
| 69/311  | GEOFFROY Philippe<br>Billy                                   | - 1 pers au 31/05/2010             | - 5.12  |
| 69/415  | TECH ELEC<br>ENTREPRISE<br>Billy                             | Erreur                             | - 30.70 |
| 89/2166 | GERARD Maxime<br>Spincourt                                   | Erreur rôle                        | - 30.70 |
| 68/202  | MEUNIER Nicolas<br>Arrrancy                                  | Déménagement au<br>31/12/2009      | - 30.70 |
| 75/925  | MELARD Grégory –<br>OLLINGER Stéphanie<br>Haucourt la Rigole | Départ d'une pers au<br>28/02/2010 | - 20.46 |
| 67/46   | NARDONNE Sylvie<br>Amel                                      | Appel de cotisation sans<br>objet  | - 61.40 |

Voix pour : 9  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

## 2. DEPOT D'UN DOSSIER DE SUBVENTION AU FNADT POUR LA MAISON MEDICALE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment les compétences action sociale et de proximité et, construction et gestion locative d'une maison médicale,  
Considérant les inscriptions budgétaires actées lors du budget primitif 2009,  
Considérant le plan de financement prévisionnel présenté en séance,

Le bureau, après en avoir délibéré décide :

D'autoriser le dépôt du projet auprès du FNADT selon le plan de financement suivant :

| Dépenses                        |                     | Recettes                         |  |
|---------------------------------|---------------------|----------------------------------|--|
| Travaux construction            | 1 500 000,00        | GIP<br>DS 1000000                | 350 000,00                             |
| Maîtrise d'œuvre<br>(11.5 % AP) | 120 000,00          | Conseil Régional<br>FEDER/Région | 150 000,00<br>72 477,00                |
| Divers frais annexes            | 43 400,00           | DDR<br>FNADT<br>FEADER           | 400 000,00<br>150 000,00<br>250 000,00 |
|                                 |                     | Sous total aides publiques       | 1 372 477,00                           |
|                                 |                     | Autofinancement                  | 616 950,00                             |
|                                 |                     | Dont emprunt                     | 500 000,00                             |
| <b>Coût objectif HT</b>         | <b>1 663 400,00</b> |                                  |  |
| <b>Coût objectif TTC</b>        | <b>1 989 427,00</b> | <b>TOTAL TTC</b>                 | <b>1 989 427,00</b>                    |

Le conseil communautaire devra délibérer sur ce dépôt de dossier.

### 3. DEROGATIONS SCOLAIRES

Vu les statuts de la CODECOM du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu les demandes de

↳ M. et Mme LAURENT Fabien, domiciliés 12 Route d'Eton à Senon, sollicitant une demande de dérogation pour leur fils Evan, à l'école de Lantéfontaine,

↳ M. TOUAMA Tony et Mme LACAZE Eveline, domiciliés 4 rue Saint Rémy à Dommary Baroncourt, sollicitant une demande de dérogation pour leurs enfants Thibault et Laureen, à l'école de PIENNES,

↳ Mme GUIONNET Margareth, domiciliée 15 rue d'Eton à Senon, sollicitant une demande de dérogation pour son fils Louis GUIONNET-FLEURY, à l'école de JOUDREVILLE (54).

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'accorder ces dérogations sous réserve de place disponible dans les écoles d'affectation et autorise le règlement des frais inhérents à ces dérogations.

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 0

### 4. REVERSEMENT DE LA REPARTITION DES JRM 2009 A LA CODECOM DE DAMVILLERS

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence environnement,

Considérant l'avenant à la convention du 20/03/2009, signée avec la CODECOM de Damvillers,

Considérant le cumul des tonnages JRM (journaux, revues, magazines), de la CODECOM de Damvillers à ceux de la CODECOM de Spincourt.

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Spincourt a perçu l'intégralité des recettes issues des JRM pour 2009,

Vu la nécessité de répartir les recettes issues de la reprise pour l'année 2009,

Compte tenu des données chiffrées de 2009,

Le Bureau autorise le reversement de la somme de 2 970,97 euros à la CODECOM de Damvillers.

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 5. CHOIX D'UN CABINET D'ETUDES POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC TECHNIQUE CONCERNANT L'ECLAIRAGE PUBLIC.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence éclairage public,  
Considérant la nécessité d'évaluer l'ensemble du parc d'éclairage public de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt,  
Considérant la consultation réalisée,  
Au regard des différentes propositions émanant des bureaux d'études,  
Le bureau émet un avis favorable pour retenir l'offre de BET HUGUET, mieux disante, pour un montant de 9 800 euros HT.

Le conseil communautaire sera amené à valider ce choix.

## 6. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LOCAL 2010

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt,  
Vu les compétences exercées au titre du développement local,  
Vu la convention partenariale signée avec le Conseil Général de la Meuse,  
Le bureau après en avoir délibéré, autorise la présentation des dossiers suivants au titre du programme 2010 :

- ↳ Commune de Arrancy : Réaménagement d'une salle multiservices.
- ↳ Commune de Senon : aménagement d'une aire de jeux.
- ↳ Communauté de Communes du Pays de Spincourt : Création d'une recyclerie.

Le Président est autorisé à signer tout document relatif.

Voix pour : 9  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

## 7. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT.

Gilles SPINELLI présente le compte-rendu de la commission environnement.  
Le bureau décide de poursuivre la réflexion en ce qui concerne la mise en place des redevances à destination des communes et de la codecom.

## 8. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DANS LE LOGEMENT INTERCOMMUNAL DE MUZERAY

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence habitat,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de modification et de réparation d'une évacuation d'assainissement autonome dans le logement intercommunal de Muzeray,

Considérant la proposition de tarif de l'entreprise Les Ateliers du Chairé pour effectuer ces travaux,

Le bureau après en avoir délibéré, autorise le paiement d'une facture de 1 793.50 euros TTC aux Ateliers du Chairé.

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 9. SUBVENTION FAÇADE PRIVEE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence aménagement de l'espace,

Vu la convention de développement local signée avec le Conseil Général de la Meuse,

Vu le règlement départemental du programme de ravalement de façades,

Vu la conformité des dossiers présentés,

Le Bureau après en avoir délibéré décide de verser les subventions suivantes dans le cadre du développement local :

| <b>Bénéficiaire</b>              | <b>Montant travaux</b> | <b>Subv C. G</b> | <b>Subvention CODECOM</b> | <b>TOTAL</b>  |
|----------------------------------|------------------------|------------------|---------------------------|---------------|
| <b>ROBIN Laurent<br/>Muzeray</b> | <b>13 308</b>          | <b>457.50</b>    | <b>457.50</b>             | <b>915.00</b> |

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 10. SUBVENTION A L'ASSOCIATION FCBP POUR L'ORGANISATION DU TOURNOI DE FOOT DES MOINS DE 18 ANS.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt,

Vu le vote du budget primitif 2010 et la disponibilité de crédits,

Vu la demande de subvention effectuée par l'association du football club du bassin Piennois pour l'organisation annuelle du tournoi international de foot, manifestation de promotion locale,

Le bureau après en avoir délibéré, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 750 euros.

Le Président est autorisé à signer tout document relatif.

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 11. PARTICIPATION FINANCIERE A L'ETUDE SUR LES COURS D'EAU

Ce point de l'ordre du jour sera évoqué lors d'une prochaine réunion de bureau.

## 12. REGLEMENT D'UNE FACTURE DE 587.20 EUROS HT EN PAIEMENT DES LOTS DE RECOMPENSE AU CONCOURS MAQUETTE ORGANISE DANS LES ECOLES DU CANTON

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence environnement,

Considérant le concours organisé dans toutes les écoles du territoire dans le cadre de la campagne d'information sur le tri sélectif,

Etant entendu que les vainqueurs du concours de la plus belle maquette sont récompensés,

Vu que les gagnants de ce concours sont les élèves de l'école de Rouvrois sur Othain,

Sachant que l'achat de matériel dans le cadre de cette campagne donne lieu à une subvention de l'ADELPHE, qui sera perçue ultérieurement.

Le Bureau après en avoir délibéré autorise le paiement d'une facture de 587.20 euros HT à la société Nature et Papiers correspondant à l'achat des lots récompense pour les élèves.

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 13. REGLEMENT D'UNE FACTURE A L'ENTREPRISE SOS DEP'INFORMATIQUE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Considérant la nécessité d'acquérir de nouveaux postes informatiques pour les différentes écoles du territoire,

Le Bureau après en avoir délibéré autorise le paiement d'une facture de 8 226.00 euros HT à la société SOS DEP INFORMATIQUE correspondant à l'achat des postes informatiques.

Voix pour : 9  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

## 12. QUESTIONS DIVERSES

### ✓ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELATIVES A L'ANNEE 2009

|  | Nombre d'enfants concernés | Subv de base   | Observation  | Total             |
|--|----------------------------|----------------|--|-------------------|
| Tennis de Table Spincourt                    | 16                         | 320 €          | (+ 20 %-article 6)                                     | 384.00 €          |
| Avenir Judo Baroncourt – Dy Baroncourt       | 16                         | 320 €          | (+ 20 %-article 6)                                     | 384.00 €          |
| Judo Club de Spincourt                       | 45                         | 900 €          | (+30 %-article 3, + 20 %-article 4, + 20 %-article 6)  | 1 530.00 €        |
| Association sportive Mangiennes – St Laurent | 56                         | 1 000 €        | (+ 20 %-article 4, + 20 %-article 6)                   | 1 400.00 €        |
| Gymnastique volontaire de Spincourt          | 0                          | 0 €            |  | 0.00 €            |
| Le Puits aux livres Spincourt                | 123                        | 1 000 €        | (+ 20 %-article 4, + 20 %-article 5)                   | 1 400.00 €        |
| Crescendo Spincourt                          | 21                         | 420 €          | (+ 30 %-article 3, + 20 %-article 4, + 20 %-article 5) | 714.00 €          |
| Centre éducatif et familial                  | 130                        | 525 €          | (+ 30 %-article 3 + 20 %-article 4)                    | 787.50 €          |
| Culture et loisirs au cœur de St Laurent     | 0                          | 0 €            |  | 0.00 €            |
| ES Spincourt Arrancy                         | 0                          | 0 €            |  | 0.00 €            |
| Karaté club Spincourt                        | 9                          | 180 €          | (+ 20 %-article 6)                                     | 216.00 €          |
| Les petits Loups                             | 22                         | 231 €          | (+30 %-article 3 + 20 %-article 4)                     | 346.50 €          |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>438</b>                 | <b>4 896 €</b> |  | <b>7 162.00 €</b> |

Rappel 2009 (pour l'année 2008) : 10 407.32 € Base: 458 enfants.  
Base pour 2010 : 20 € par enfant, plafonnée à 50 enfants.

Voix pour : 9  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

✓ **SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE  
DU MARCHE « REFECTION DES TROTTOIRS RUE DES ECOLES A  
DOMMARY BARONCOURT »**

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence voirie,

Considérant la nécessité de recourir à un maître d'œuvre pour assurer le suivi des travaux,

Considérant qu'il s'agit d'une procédure adaptée ne nécessitant pas de publicité ni de mise en concurrence obligatoire,

Le bureau après en avoir délibéré, décide de retenir le cabinet EURL Concept Voirie, pour assurer la mission.

Le taux de rémunération forfaitaire est fixé à 2 729.75 euros H.T.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 0